

Québec, le 25 septembre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 16 septembre dernier, le député de Rosemont inscrivait deux questions au feuilleton destinées à mon attention. La première question portait sur les groupes qui ont été rencontrés représentant les personnes handicapées en vue de l'adoption du règlement sur la mise à jour du Code de construction du Québec. La seconde question concernait l'échéancier de l'adoption du règlement visant la mise en accessibilité des édifices construits avant 1976.

Concernant la première question, je vous informe que la Régie du bâtiment du Québec (RBO), responsable de l'élaboration du règlement, a consulté l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AGRIPH) ainsi que la Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées du Québec (COPHAN).

Concernant la seconde question, il est de mon intention de donner suite à cet engagement le plus tôt possible. Les ministères et les organismes impliqués sont présentement en consultation sur le projet de règlement. Leurs commentaires devraient être transmis au ministère du Travail au courant de l'automne 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



SAM HAMAD